

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 30 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

Mme JOUBLIN Sylvie, M. ANIÉRÉ Jean-Marc, adjoints, M. LYTTON Stephen, Mme ROBERT Evelyne, DONABEDIAN Eddy, M. BURÉ Jean-Luc

Etait excusée : Mme ENGELMANN Nadine qui donne pouvoir à M. BERTRAND, Mme PETIT Carole qui donne pouvoir à M. ANIÉRÉ, M. CHEVRIER Hervé qui donne pouvoir à Mme JOUBLIN, Mme ARCHIERI Martine qui donne pouvoir à M. LYTTON

Secrétaire de séance : M. DONABEDIAN

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>11</b>	<b>7 + 4 pouvoirs</b>	<b>11</b>

**Date de convocation**  
**20 mai 2014**

**Date d'affichage**  
**23 mai 2014**

**Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.**

**VOTE DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS  
DELIBERATION 1/MAI 2014**

**Lors du vote, M. DONABEDIAN sort de la salle du conseil.**

**Sur proposition de la commission « Animations, culture et tourisme » et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2013</b>	<b>DEMANDES 2014</b>	<b>SUBVENTIONS 2014</b>
<b>Arcy Gym</b>	150 €	150 €	150 €
<b>Association des anciens combattants</b>		0 €	0 €
<b>Association Sportive d'Arcy</b>	700 €	1 000 €	800 €
<b>Club de l'Amitié</b>	50 €	0 €	0 €
<b>Comité des Fêtes</b>	800 €		
<b>Entente Basse Cure</b>	50 €	50 €	50 €
<b>Esprits de village</b>		680 €	200 €
<b>La Mare</b>		0 €	0 €
<b>Les Arcadies</b>	600 €	600 €	600 €
<b>Les Clés du Renouveau</b>	200 €	800 €	400 €
<b>Loisirs et Culture</b>	450 €	500 €	450 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>	<b>3 780 €</b>	<b>2 650 €</b>

Certaines associations n'ont pas fait de demande cette année. Le dossier de demande de subvention sera revu pour l'année prochaine.

**DESIGNATION D'UN REGISSEUR POUR LES REGLEMENTS DU TENNIS ET DE  
LA SALLE DES FETES  
DELIBERATION 2/MAI 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

- régisseur : Mme LEBIGRE Natacha
- régisseur suppléant : Mme ENGELMANN Nadine
- mandataire du régisseur, pour les règlements du tennis uniquement : M. BERTHOU Yves

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN  
DELIBERATION 3/MAI 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Mme ENGELMANN Nadine comme délégué au droit de préemption urbain, elle sera secondée par M. LYTTON Stephen et un compte-rendu sera diffusé mensuellement aux conseillers municipaux.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AGEDI  
DELIBERATION 4/MAI 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. CHEVRIER Hervé comme représentant de la collectivité au Syndicat AGEDI qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du Groupement intercommunal.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU GIP-BOURGOGNE  
DELIBERATION 5/MAI 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. BURÉ Jean-Luc, délégué titulaire et Mme PETIT Carole déléguée suppléante au GIP-BOURGOGNE.

**NOMINATION DES RESPONSABLES DE LA SALLE DES FETES  
DELIBERATION 6/MAI 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. ANIÉRE, M. LYTTON, et Mme ROBERT, responsables de la salle des fêtes. Ils devront procéder à l'installation des personnes, effectuer l'état des lieux d'entrée et de sortie et rappeler le règlement aux locataires.

**NOMINATION DES 3 GARANTS DES BOIS  
DELIBERATION 7/MAI 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer, M. BURÉ, M. DONABEDIAN et M. ANIÉRE, garants des bois.

**TARIFS DU TENNIS  
8/AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les tarifs du tennis, comme suit. Le règlement sera étudié lors d'un prochain conseil Municipal.

	Extérieur	Arcyats
<b>Carte annuelle</b>		
• Adultes	- 30 €	- 25 €
• - de 14 ans	- 15 €	- 10 €
<b>Carte mensuelle</b>		
• Adultes	- 20 €	- 15 €
• - de 14 ans	- 15 €	- 10 €
<b>Carte journalière</b>	6 € pour 2 personnes	6 € pour 2 personnes
<b>Caution badge/clé</b>	40 €	40 €

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES  
DELIBERATION 9/MAI 2014**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission « Animations, culture et tourisme » décide de fixer comme suit les tarifs de la salle des fêtes.

	Personnes extérieures	Arcyats	Associations extérieures	Associations arcycates
<b>Forfait week-end (vendredi soir au dimanche soir, cuisine comprise)</b>	220 €	130 €	150 €	- Gratuite sans utilisation de la cuisine - 40 € avec utilisation de la cuisine
<b>Journée sans utilisation de la cuisine</b>	80 €	40 €	50 €	Gratuit
<b>Journée avec utilisation de la cuisine</b>	150 €	100 €	100 €	40 € (forfait pour le respect des normes d'hygiène pour la cantine)
<b>Caution</b>	500 €	500 €	500 €	/

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES A  
L'ASSOCIATION LES FILOUS FUTES  
DELIBERATION 10/MAI 2014**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place à la rentrée prochaine des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), il est nécessaire de fixer par convention les modalités de mise à disposition des locaux scolaires à l'association Les Filous Futés, délégataire de service public en charge du périscolaire et pour le compte de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

**MISE EN CONFORMITE DES BUTS DU TERRAIN DE FOOT  
11/MAI 2014**

Suite à la visite d'inspection des installations sportives par la commission des terrains du district de l'Yonne de Football (Arcy étant promu en 2<sup>e</sup> division départementale), une mise aux normes du matériel est nécessaire pour la sécurité de tous. Le Conseil

Municipal décide d'accepter le devis de la SARL AUXERRE SPORTS pour la mise en conformité des buts pour un montant de 1811.67 € HT, M. DONABEDIAN s'est abstenu de vote.

Une étude sera faite pour la mise aux normes des vestiaires et des douches (assainissement, accessibilité, électricité). Ces travaux devront être faits avant 3 ans, si le club se maintient en 2<sup>e</sup> division. Des subventions pourront alors être accordées à la commune.

**ACHAT D'UN PACK DE DEMATERIALISATION  
DELIBERATION 12/MAI 2014**

Au 1<sup>e</sup> janvier 2015, les collectivités devront être équipées pour effectuer la dématérialisation des procédures (liens avec les trésoreries, la préfecture, l'INSEE, les organismes sociaux...), Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.
- De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.
- De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.
- De charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. dont la commune est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 200 euros HT /an.

Le dispositif comprend la plateforme « agedi-légalite » homologuée, ainsi que l'ouverture des options autorisant la dématérialisation dans toutes les applications A.GE.D.I. utilisées par la collectivité compris pour les obligations liées aux publicités des marchés publics, émission des titres de recettes et moyens de paiement tels que T.I.P. , T.I.P.I, ... ainsi que les recettes et les dépenses, en comptabilité (échanges avec le comptable de type PES-V2, ...

- D'acheter un certificat RGS pour le secrétariat et une clé RGS2\*\* pour la signature de l'ordonnateur.
- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, C.R.C....

**CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR**

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision à une prochaine réunion afin d'obtenir plus de renseignements sur le matériel proposé par les sociétés.

**CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE DU  
COMMERCE  
DELIBERATION 13/MAI 2014**

Lors des travaux de construction de la boulangerie un contrat « travaux » a été passé avec EDF, pour l'électricité, pour une durée de 1 an. Le changement de client n'est pas possible pendant cette durée. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le Pétrin d'Arcy afin de lui réclamer le remboursement de ces frais depuis le début de la location du commerce (janvier 2014) et autorise le Maire à signer cette convention.

**AVENANTS AU MARCHE DE LA SALLE POLYVALENTE  
DELIBERATION 14/MAI 2014**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les avenants suivants aux travaux de la salle polyvalente :

Lot : AD-ELEC	1 480.00 € HT avenant n°2
Lot : CHALONS	1 678.00 € HT avenant n°1

Il charge le Maire de signer les avenants correspondants et de les notifier aux entreprises concernées.

**DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DU COMMERCE  
DELIBERATION 15/MAI 2014**

Le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts sont insuffisants et qu'il convient de procéder aux modifications suivantes :

D article 60612 Energie/Electricité	+ 7 500 €
R article 70878 Remboursement frais autres redevables	+ 7 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Monument aux morts**

M. le Maire informe les conseillers qu'une inscription obligatoire sera faite sur le Monument aux morts pour l'ajout des noms de Constant HOUDOT et Louis HOUDOT déclarés récemment « Morts pour la France ». Le coût sera de 222.50 € TTC.

**Courrier de Mme CARLIER Isabelle**

Mme CARLIER demande à faire pâturer les friches situées vers l'antenne, de la commune par ses chevaux. Le Conseil accepte.

**Commission des impôts directs**

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne demande une liste de propositions comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. 6 de chaque seront désignés par l'administrateur général es Finances publiques. Mme ENGELMANN, M. DONABEDIAN, M. BURÉ, Mme JOUBLIN et Mme ROBERT seront proposés.

**Centenaire de la guerre 14-18**

Une réunion aura lieu le jeudi 19 juin avec la commission animation, les associations du village et l'école afin de préparer cette commémoration.

La séance est levée à 23 H 15.  
Le Maire,